

FR EN

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, [visitez notre page de politique de cookies](#).

[Gérer mes cookies](#)REQUIS
SEULEMENT

ACCEPTER TOUT

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

LE CONSOMMATEUR

Le profil du consommateur

La population en Afrique du Sud est relativement jeune, l'âge médian étant de 28,1 ans. Le nombre d'habitants a crû de 1,2% en 2021. Cependant, la population devient graduellement plus âgée. Environ 44,9% de la population a moins de 25 ans, 42,5% est âgée de 25 à 54 ans, et 12,6% est plus de 55 ans (Data Reportal). Le nombre moyen de personnes par ménage est de 3.4 (ESRI, 2021). Il y a plus de femmes (50,8%) que d'hommes en Afrique du Sud. Le gouvernement Sud Africain estime que 80,9% de la population est noire, 8,8% métisse, 7,8% blanche et 2,6% asiatique. Les habitants se situent pour 68,3% en zone urbaine. Les provinces de Gauteng et de KwaZulu-Natal concentrent respectivement 26,3% et 19,1% de la population, et les villes principales en termes de densité sont les villes de Johannesburg, du Cap et de Durban. Le niveau d'éducation dans le pays a été jugé parmi les moins bons dans le monde par l'OCDE. Seuls 48% des adultes de 25 à 64 ans sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE établie à 79%; et seuls 7% des 25-64 ans sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent. La proportion de 55-64 ans ayant atteint un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire est très élevé, s'établissant à 68,6% (OCDE, 2020). En outre, le niveau d'éducation varie en fonction de l'origine ethnique. Seuls 4,8% des Noirs et 5% des Métis avaient un diplôme en 2020, contre 26,8% des Blancs et 15,1% des Asiatiques. De même, une 'éducation secondaire partielle' est le niveau le plus élevé atteint par 41% des Noirs, 43,3 % des Métis, 21,7% des Asiatiques et 12,1% des Blancs (Département sud-africain de l'enseignement supérieur et de la formation).

Les professions élémentaires représentent 24,9% de la population active, les professions de ventes et services 14,8%, les artisans commerçants 10,4%, les employés de bureaux 9,4%, les techniciens 8,7%, les gestionnaires 8,6%, les ouvriers 8,5%, les travailleurs domestiques 6,5%, les professionnels 6,4% et les agriculteurs représentent 0,5% (Stats SA, 2021).

Le pouvoir d'achat

Selon la Banque mondiale, le PIB par habitant PPA en Afrique du Sud s'élève à 13.360 dollars en 2020. Les ménages sud-africains avaient un revenu disponible moyen d'environ 9.338 USD en 2021 (OCDE). Le pouvoir d'achat est très limité pour beaucoup d'habitants, puisque plus de la moitié de la population vit sous le seuil national de pauvreté, et que le taux de chômage est très élevé (33,6% en 2021). Les inégalités sociales et de revenus sont importantes en Afrique du Sud et le coefficient de Gini pour l'inégalité en matière de richesse totale nette est de 0,76 en 2019 (0 étant le niveau minimum d'inégalité, 1 le maximum, Banque mondiale). L'Afrique du Sud souffre d'un des niveaux d'inégalité les plus élevés au monde, le chômage élevé, en particulier chez les jeunes (plus de 50%), étant l'une des principales causes d'inégalité. Les femmes gagnent en moyenne environ 38% de moins que les hommes (Banque mondiale, 2021). De plus, la population blanche représente légèrement plus de 10% de la population active, mais gagne près de 3 fois le salaire moyen de la population noire, qui constitue près des trois quarts de la population active totale. Les Noirs représentent la majorité des chômeurs du pays avec plus de 39%, contre un taux de 8,8% pour les Blancs (Stats SA, 2021).

Le comportement de consommation

En raison de la faible augmentation des salaires et de la hausse des prix, les consommateurs ont parfois des budgets serrés. La consommation n'est pas aussi massive que dans les pays occidentaux et les Sud Africains ont tendance à être préoccupés par leurs finances et à freiner les dépenses. La perception du rapport qualité/prix est généralement le principal facteur d'achat pour un consommateur Sud Africain. Pour augmenter leur épargne, certains achats sont parfois repoussés, les prix sont comparés, et les consommateurs sont prêts à s'éloigner pour faire de meilleures affaires. Les achats sont de plus en plus souvent effectués chez des discounters ou par le biais de différents canaux. Les détaillants modernes ne sont plus préférés aux petits commerçants et aux commerçants informels. Le niveau de confiance des consommateurs est bas. La pénétration d'internet est en hausse ces dernières années et cela se reflète dans l'évolution des ventes en ligne. L'augmentation de la vente au détail en ligne a influencé la manière dont les consommateurs sud-africains achètent leurs marchandises en magasin. Les médias sociaux étant reconnus comme une source d'influence majeure, les détaillants utilisent de plus en plus ces plateformes pour asseoir leur réputation. Les consommateurs sont encouragés à acheter sur Internet en raison des prix plus bas et de la gratuité. La protection des données est souvent un sujet qui intéresse les consommateurs. 70% des Sud Africains s'inquiètent de ne pas pouvoir protéger leurs données personnelles et financières, et beaucoup craignent d'être victimes de cyber-attaques. Les consommateurs ont tendance à privilégier les entreprises nationales, notamment dans le secteur de la mode. Cependant, ils sont relativement ouverts aux entreprises internationales, notamment occidentales. Les consommateurs ont tendance à être fidèles aux marques, seulement si le prix pratiqué par l'entreprise est juste.

Certaines tendances font leur apparition ces dernières années en Afrique du Sud, notamment dues au fait que les consommateurs souhaitent réduire leurs dépenses. D'abord, le cocooning se développe, le divertissement se fait de plus en plus à domicile plutôt que dans des centres commerciaux, clubs et autres établissements. Ceci est aussi la conséquence de la hausse des craintes pour la sécurité personnelle. Les expériences sont de plus en plus préférées aux biens matériels, notamment les expériences peu coûteuses comme aller la plage, écouter de la musique ou regarder des événements sportifs à la télé. L'adoption d'un mode de consommation plus responsable est en développement. En effet, la transparence et l'authenticité sont deux facteurs pouvant pousser un consommateur à faire un achat. Dans un pays caractérisé par une extrême inégalité économique entre les riches et les pauvres, les consommateurs deviennent socialement conscients et avertis en matière de technologie, ils sont attirés par les entreprises qui agissent comme une force de changement positif. En Afrique du Sud, des pionniers de l'industrie tels que Discovery, Unilever et Woolworths sont à l'origine de cette tendance. La population jeune est plus préoccupée que le reste de la population par les questions d'éco-citoyenneté et de préservation de la planète. Le marché de l'occasion se développe largement dans le pays, et on estime que 15% de la population Sud Africaine vend en ligne des produits déjà utilisés (articles de mode, téléphones, DVD, CD, livres et électronique), et ce chiffre est en hausse. Les plateformes collaboratives tels que Airbnb et Uber se développent dans le pays.

Le recours au crédit à la consommation

Les cartes de crédit et de débit ainsi que les paiements en ligne sont les moyens de paiement les plus courants en Afrique du Sud. Afin de satisfaire les besoins de consommations, la majorité des ménages ont recours à l'endettement, et les crédits aux ménages ont augmenté en 2018. Cependant, en raison de la récession et de la hausse du surendettement, les consommateurs ont tendance à se concentrer sur le remboursement de leur dette plutôt que sur de nouveaux gros achats. De plus, les prêts privés et prêts accordés en dehors du système formel sont courants en Afrique du Sud, et la situation de surendettement peut être plus grave que les chiffres publiés par le gouvernement. Il existe plus de 24 millions de consommateurs par crédit. On estime à 17.9 millions les dettes de crédit, de prêt personnel, de prêt automobile et de crédit immobilier avec un encours à 1,57 billion de rands. Les prêts servent à financer des projets immobiliers, à pallier aux coûts de la vie, à l'achat de voiture. Avec la récession, les consommateurs devraient continuer à faire appel aux crédits à la consommation pour se financer autrement que par l'épargne, et cela pourrait continuer à faire augmenter le surendettement dans le pays.

Les secteurs de consommation porteurs

Industries des communications et des technologies de l'information, agriculture, industrie minière, industrie manufacturière, tourisme, industrie textile, services financiers et commerce de gros et de détail.

Les associations de consommateurs

[Groupe de surveillance parlementaire](#) , en anglais

[Commission Nationale du Consommateur](#) , en anglais

[Association des bureaux de crédit](#) , en anglais

IMPORTATION ET DISTRIBUTION

Les procédures d'importation

L'Afrique du Sud a un processus d'importation complexe. Le Service du revenu de l'Afrique du Sud (SRAS) définit environ 90 000 codes de produits qui sont strictement appliqués à toutes les importations. Les exportateurs étrangers sont activement encouragés à faire appel aux services d'un agent local pour le dédouanement, bien au fait de la convention sud-africaine.

Les Douanes d'Afrique du Sud (Customs SA), une division du SRAS, exigent qu'un importateur s'enregistre auprès de son bureau et obtienne un code d'importateur du SRAS. Le SRAS utilise un document administratif unique (DAU) pour faciliter le dédouanement des marchandises pour les importateurs, les exportateurs et les commerçants transfrontaliers. Le DAU est un formulaire de déclaration de marchandises à usage multiple couvrant les importations, les exportations, les mouvements transfrontaliers et de transit. Pour obtenir ce document, il est nécessaire de présenter les pièces suivantes :

- Une copie négociable et deux copies non négociables du connaissement sont requis.
- Un formulaire de déclaration d'origine, le DA59, doit être utilisé dans les cas où un taux de droit inférieur au taux général est réclamé ainsi que pour des marchandises soumises à un droit antidumping ou compensateur.
- Quatre copies et un original de facture commerciale sont requises, avec les données nécessaires à la détermination de la valeur en douane. Les factures des fournisseurs ne sont normalement pas acceptées comme satisfaisant aux exigences de la réglementation douanière, sauf exceptions (voir le site des douanes sud-africaines).
- Une copie du certificat d'assurance est requise pour le fret maritime.
- Trois exemplaires de la liste de produits sont requis. Les données contenues dans ce document doivent correspondre à celles d'autres documents.

Après avoir été enregistré en tant qu'importateur auprès du South African Revenue Service (Sars), on peut demander un [permis d'importation](#) à la Commission de l'administration du commerce international (ITAC), qui veille à ce que les marchandises importées soient conformes aux exigences du pays en matière de sécurité, de qualité, d'environnement et de santé. Elles doivent également être conformes aux dispositions des accords internationaux.

Pour plus d'informations, se référer au [site des douanes sud-africaines](#).

Les procédures spécifiques à l'importation

Certains articles restreints nécessitent une licence d'importation. Une licence (permis) n'est valable que pour les marchandises de la classe et du pays spécifié. Elle n'est pas transférable et ne peut être utilisée que par la personne pour laquelle elle a été émise.

Les permis d'importation ne sont valides que pour l'année civile pour laquelle ils ont été émis. Les permis d'importation requis pour des catégories spécifiques de marchandises restreintes peuvent être obtenus auprès

du directeur du contrôle des importations et des exportations au Département du Commerce et de l'Industrie.

Les réseaux de distribution

L'Afrique du Sud représente aujourd'hui l'un des plus gros marchés de la distribution en Afrique, avec un secteur assez développé regroupant les plus grands acteurs locaux. L'émergence de supermarchés et hypermarchés, qui proposent la vente en plus grande quantité des produits de grande consommation libre-service, a contribué en grande partie au développement du secteur; cependant, les épiceries traditionnelles sont encore très répandues.

Selon Stats SA, les ventes au détail ont atteint 1,166 trillion rands en 2021. Le secteur a enregistré une performance de croissance positive - les dépenses de détail ont augmenté de 6,4% en 2021 par rapport à l'année précédente en valeur, dans un contexte de reprise économique. Les détaillants non spécialisés sont responsables de 42,7% des ventes, le deuxième contributeur étant les magasins spécialisés dans l'habillement et le textile (18,2%) et enfin les magasins spécialisés dans la quincaillerie, la peinture et le verre (8,3%) (Stats SA, février 2022). Plus d'un tiers (38,7%) des 1 million de personnes travaillant dans le commerce de détail étaient employées dans des magasins non spécialisés, bien qu'ils enregistrent les salaires les plus bas du secteur. Selon les dernières données disponibles de l'USDA, la croissance du marché de la distribution au détail est tirée par les enseignes de discount (7% de croissance en 2020) et les hypermarchés (7%). Les autres formats continuent de croître, mais plus lentement : les supermarchés (5%), et les échoppes (3%). Les ventes des magasins détaillants traditionnels ont chuté de 15%.

Les acteurs de la distribution

Bien que la classe moyenne noire disposant d'un revenu disponible considérable ait augmenté ces dernières années en Afrique du Sud, de grandes disparités de revenus persistent. Le grand marché de la consommation sud-africain se sépare en deux parties : un marché pour les blancs et la nouvelle classe noire affluente, qui ont un pouvoir d'achat élevé, et un marché pour la grande majorité des noirs, qui vivent encore avec un pouvoir d'achat très limité.

La majorité de la vente de détail se fait dans les centres commerciaux, groupements de petites boutiques, grands magasins (Stuttafords, Edgars, Woolworths), supermarchés (Checkers, Pick' n Pay) et hypermarchés (Makro). Les entreprises traditionnelles restent développées, en particulier en dehors des grandes agglomérations, mais elles ne représentent pas une grosse part de marché dans la mesure où elles sont pratiquement exclusivement destinées à la population pauvre.

Les principaux distributeurs en Afrique du Sud sont Shoprite Holdings, Pick' n Pay Retailers, Spar Group, Massmart (du groupe Walmart), et Woolworths Holdings, représentant ensemble environ 80% du total des ventes de détail (USDA).

Les organismes de la vente au détail

Association des détaillants de combustibles
Conseil sud-africain des centres commerciaux
Conseil sud-africain des produits de grande consommation

GÉRER UNE ENTREPRISE

Types d'entreprise

Société à responsabilité limitée privée

Nombre de partenaires et d'associés : Minimum : 1 ; pas de nombre maximum de partenaires.

Capital minimum et/ou maximum : Pas de limite légale.

Responsabilité des associés : La responsabilité d'un membre est limitée au montant apporté au capital.

Société à responsabilité limitée publique

Nombre de partenaires et d'associés : Administrateurs : minimum 3, pas de plafond.

Actionnaires : 1 minimum, pas de plafond.

Capital minimum et/ou maximum : Pas de limite légale.

Responsabilité des associés : La responsabilité d'un membre est limitée à la valeur nominale des actions qu'il possède.

Société fermée

Nombre de partenaires et d'associés : 1 partenaire.

Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum.

Responsabilité des associés : La responsabilité d'un partenaire actif est illimitée.

Partenariat

Nombre de partenaires et d'associés : Minimum : 2 ; Maximum : 20 partenaires.

Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum.

Responsabilité des associés : La responsabilité d'un partenaire actif est illimitée. La responsabilité d'un partenaire passif est limitée au montant apporté au capital.

Créer une entreprise	Afrique du Sud	Sub-Saharan Africa
Procédures (nombre)	7,0	7,5
Temps (jours)	40,0	21,3

Source : *Doing Business - Dernières données disponibles.*

Le coût du travail

Le salaire minimum

Le salaire minimum national pour chaque heure ordinaire travaillée est de 23,19 R.

Le salaire moyen

Selon la dernière enquête de Stats SA, les revenus mensuels moyens ont été mesurés à 23.982 R dans le secteur formel non agricole de l'économie en novembre 2021. Cela représente une augmentation de 0,3% par rapport à août 2021, et une augmentation annuelle de 3,9%.

Les cotisations sociales

Les contributions sociales payées par l'employeur: L'Afrique du Sud ne dispose pas d'un système de sécurité sociale complet ni d'un programme national de santé ; par conséquent, aucune taxe de sécurité sociale importante n'est prélevée.

Les employeurs sont tenus de verser des cotisations à une caisse d'assurance chômage au taux de 1 % de la du revenu brut.

Les contributions sociales payées par l'employé: 1% de contribution au Fonds d'assurance-chômage.

La propriété intellectuelle

Les organismes nationaux compétents

L'organisation nationale pour la protection des marques de commerce et des brevets est le **CIPC** (Commission de la propriété intellectuelle des sociétés).

Il existe aussi un **Institut sud-africain de droit de la propriété intellectuelle**.

L'Afrique du Sud a signé la **Convention de Paris** pour la protection de la propriété industrielle, ainsi que l'accord portant création de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)**.

Les organismes régionaux compétents

Organisation régionale africaine de propriété intellectuelle (ARIPO)

Les accords internationaux

Membre de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle)

Signataire de la Convention de Paris sur la protection de la propriété intellectuelle

LES TAUX STANDARDS

Les taxes à la consommation

La nature de la taxe

TVA = Taxe sur la valeur ajoutée (BTW = Belasting op Toegevoegde Waarde en afrikaans).

Le taux standard

15%

Le taux réduit

Certaines fournitures sont détaxées, y compris les exportations, les produits alimentaires de base, les produits agricoles, les droits de propriété intellectuelle destinés à être utilisés hors d'Afrique du Sud et la fourniture de pièces d'or émises par la Banque centrale, certains services financiers, et certains produits venant des organismes sociaux.

Les autres taxes à la consommation

Les autres taxes indirectes comprennent: les droits de douane (sur certains articles de luxe); droits antidumping et compensateurs; les droits d'accise sur le tabac, les boissons alcoolisées, le carburant et les produits pétroliers; et les droits d'accise sur le carburant, les accidents de la route, l'électricité, le sucre et les pneus.

Un droit de mutation est prélevé à des taux progressifs allant jusqu'à 13% sur l'acquisition d'un immeuble, à condition que l'opération ne soit pas soumise à la TVA.

Les dons sont taxés au taux de 20% (si la valeur de la propriété ne dépasse pas 30 millions ZAR) ou de 25% (valeur supérieure à 30 millions ZAR), avec une exonération annuelle de 10 000 ZAR pour les entreprises (les entreprises publiques sont exemptées de la taxe).

Les taxes sur les sociétés

Impôt sur les sociétés

28% (à réduire à 27% avec effet pour les années d'imposition commençant le ou après le 31 mars 2023)

Le taux d'imposition pour les sociétés étrangères

Une société réside en Afrique du Sud si elle est constituée, établie ou constituée en Afrique du Sud ou si elle a son siège de direction effective dans le pays (c'est-à-dire le lieu où sont prises les décisions clés de la direction et les décisions commerciales nécessaires à la conduite de ses affaires. dans son ensemble sont prises).

La taxation des plus-values

Seulement 80% des plus-values sont incluses dans la base imposable ordinaire sur le revenu (donc le taux d'imposition effectif qui en résulte est de 22,4% se terminant avant le 31 mars 2023 et 21,6 % pour les années d'imposition se terminant à cette date ou après cette date). Un résident est redevable de la taxe sur le capital des actifs situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, tandis qu'un non-résident n'est soumis à l'impôt sur le capital que des biens immobiliers situés en Afrique du Sud ou des actifs d'un établissement stable dans le pays.

Les déductions et les crédits d'impôt

En général, les dépenses engagées pour générer des revenus sont déductibles.

La plupart des impôts (à l'exception de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les donations, des retenues à la source sur les intérêts et de l'impôt sur les dividendes) sont déductibles du revenu imposable d'une société, à condition qu'ils soient éligibles à la déduction en vertu des règles générales. Les pertes peuvent être reportées indéfiniment, pourvu qu'un commerce actif ou une entreprise de même nature soit exercé sans interruption. Pour les années d'imposition se terminant le 31 mars 2023 ou après, les entreprises ayant des pertes évaluées auront le droit de déduire un maximum de 80 % de ces pertes (sous réserve d'un minimum de 1 million ZAR) du revenu imposable d'une année donnée. Les reports de pertes ne sont pas autorisés.

Un allègement spécial est prévu pour les dépenses de démarrage: lorsque des dépenses auraient été déductibles si elles avaient été engagées après le début de la négociation, elles peuvent être déduites dans l'année du début de la transaction. En règle générale, les frais d'intérêts engagés pour la production de revenus non exemptés et pour les besoins du commerce sont déductibles.

Les dons de bienfaisance à certains organismes de bienfaisance approuvés sont déductibles des impôts (plafonnés à 10% du revenu imposable).

L'impôt étranger payé sur les revenus de source étrangère peut être crédité de l'impôt sud-africain sur les mêmes bénéfices, limité au montant de l'impôt sud-africain payable sur les revenus étrangers.

Des incitations fiscales sont également prévues pour les petites entreprises, la recherche et développement, le développement urbain, le développement des infrastructures, les subventions de partenariats public-privé, les déductions pour dépenses environnementales, les économies d'énergie, les entreprises situées dans les zones économiques spéciales, etc.

Les autres taxes sur les sociétés

Les micro-entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million ZAR peuvent choisir d'être imposées dans le cadre d'un [système d'imposition des micro-entreprises](#) au lieu de l'impôt sur le revenu

ordinaire, de l'impôt provisoire, de l'impôt sur les plus-values et de la TVA (à des taux variant entre 0% et 3%). Les micro-entreprises éligibles au programme peuvent quitter volontairement le système à la fin de toute année d'évaluation. Cependant, une fois hors de celui-ci, elles ne seront pas autorisées à rentrer. Les autres taxes spéciales comprennent une retenue à la source de 20 % sur les paiements effectués à des non-résidents, des particuliers et des fiduciaires pour les services fournis, une retenue à la source de 15 % sur les artistes et sportifs étrangers, ainsi qu'une retenue à la source sur l'acquisition de biens sud-africains par un non-résident. Une taxe sur les dividendes s'applique à toutes les sociétés résidentes sud-africaines ainsi qu'aux sociétés non-résidentes cotées à la JSE au taux de 20%.

Des taxes municipales, une taxe de transfert sur les valeurs mobilières (0,25%), des taxes environnementales, des taxes sur les transactions financières, des taxes sur l'électricité et le carburant et des taxes sur les donations s'appliquent également (20% des biens d'une valeur jusqu'à 30 millions ZAR, 25% au-delà de ce seuil ; une exonération annuelle de 10 000 ZAR est disponible pour les entreprises ; les entreprises publiques sont exonérées de l'impôt sur les donations). Une taxe de développement des compétences est due mensuellement par les employeurs au taux de 1% de la masse salariale (les entreprises dont la masse salariale annuelle est inférieure à 500 000 ZAR en sont exonérées). Les employeurs cotisent également au Fonds d'assurance chômage (1% de la rémunération brute du salarié, plafonné à 177,12 ZAR mensuels) et au fonds d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles (taux variables selon le secteur d'activité, salaire plafonné à 506 473 ZAR par année/salarié).

Les municipalités locales prélèvent des taux sur les terres en fonction d'un pourcentage de l'évaluation municipale des terres et des améliorations, qui varie d'une municipalité à l'autre. Les propriétés zonées à des fins commerciales sont généralement imposées à un taux plus élevé.

Les droits de mutation perçus sur la vente d'un bien immobilier sont dus par l'acquéreur du bien dans les six mois à compter de la date d'acquisition. Les taux varient entre 0 % et 13 % du prix d'achat (le 1er million ZAR est exonéré). Les transferts de biens immobiliers soumis à la TVA sont exonérés du droit de mutation.

Plusieurs taxes environnementales s'appliquent, notamment une taxe sur les émissions des véhicules, une taxe sur les carburants, une taxe sur les pneus et une taxe sur l'électricité.

Les autres ressources utiles

[SARS](#)

[Consultez le site Doing Business](#), Consultez le site Web Doing Business pour obtenir un résumé des impôts et des contributions obligatoires en Afrique du Sud.

Les conventions de non double imposition

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée

[Service du revenu sud-africain \(SARS\)](#)

Les retenues à la source

Les retenues à la source sont de: 20% pour les dividendes versés à des particuliers ou à des sociétés étrangères, 0% s'ils sont versés à des sociétés nationales; 0 (résident) -15% (non-résident) pour les intérêts; 0 (résident) -15% (non-résident) pour les redevances.